

REPUBLIQUE FRANCAISE

 Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2025-27(GCPH)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-cinq et le 26 juin, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation	13 juin 2025
Nombre d'élus en exercice	5
Présents	5
Absents	0
Votants	5
Réception en Préfecture le	
Délibération certifiée exécutoire le	

Étaient présents . Madame Patricia PAUL, 1^e vice-présidente , monsieur Claude BONDIL, 2^e vice-président ; monsieur Maurice JAYET, 3^e vice-président ; madame Laurie SARDELLA, membre du bureau.

Objet : Filière sapeurs-pompiers professionnels – révision de l'IAT

Le président expose :

Par délibération n° 2025-08 (GRH) du 13 mars 2025, le bureau du CASDIS avait adopté la révision du régime indemnitaire IAT pour la filière sapeurs-pompiers professionnels.

Je vous rappelle que peuvent prétendre à l'octroi de l'IAT les fonctionnaires (titulaires et stagiaires) relevant de la catégorie C et de la catégorie B dont l'indice brut n'excède pas 380.

Il est proposé de valoriser les fonctions suivantes par la mise en place de l'indemnité d'administration et de technicité sur les postes suivants :

Il vous est proposé la modification suivante

Affectation	Fonction	Grade	Coefficient de l'IAT
CTA CODIS	Chef de salle opérationnelle	Adjudant de SPP	2
	Adjoint au chef de salle opérationnelle Chef opérateur ou opérateur de salle opérationnelle	Adjudant de SPP Sergent de SPP Caporal-chef de SPP Caporal de SPP	1,5
Centres d'incendie et de secours	Sous-officier de garde	Adjudant de SPP	1
	Equipier	Sergent de SPP Caporal-chef de SPP Caporal de SPP	0,5
	Référents SPP (quand le chef de centre est SPV)*	Adjudant de SPP Sergent de SPP Caporal-chef de SPP Caporal de SPP	2

Accusé de réception en préfecture
 004-280400169-20250626-B2025-27-GCPH-DE
 Date de télétransmission : 01/07/2025
 Date de réception préfecture : 01/07/2025

Direction	Sous-officiers affectés à la direction	Sergent de SPP Adjudant de SPP	1
Groupement ressources humaines	Responsables pédagogiques	Adjudant de SPP Sergent de SPP	2 15

*un référent par CIS

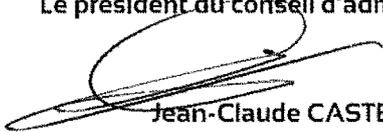
L'ensemble des dispositions ci-dessus prendra effet au 1^{er} janvier 2025.

Le comité social territorial a rendu un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 13 juin 2025

Il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir en délibérer et d'abroger la délibération n°2025-08 du 13 mars 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, le jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL